Image not found or type unknown

Litige commercial, site internet, retrait sur carte bancaire

Par **Tie domi**, le **24/08/2016** à **02:29**

Bonjour à tous,
Je souhaitais vous solliciter afin que vous puissiez me conseiller au mieux. J'ai eu recour à un site de création de cv étant pourtant d'habitude reticent à payer pour ce type de service, dans un souci pratique j'ai fait un achat via carte bancaire, bénéficiant évidemment de leur super offre promotionnelle à 2euros 50, jusque là tout va bien. Cet achat a eu lieu il y'a deux mois, depuis j'ai constaté que le site en question procédait à des retraits chaque mois en utilisant ma carte bancaire, soit deux retraits de 24.95 euros en juillet et en août, je relis leur mail de souscription à leur site d'arnaqueurs nauséabond et comprends que ces derniers m'ont fait adhérer à un "contrat", qui aurait pris effet plusieurs mois en amont...ne me demandez pas pourquoi et qui se terminerait à sa date d'anniversaire sauf accord tacite de reconduction évidemment ^^ je vous précise bien sûr que pour moi je ne souhaitais payer que pour un seul et unique service, que les informations du site présentait évidemment les faits pour que je sois persuadé qu'il en était ainsi. J'ai consulté leur conditions generale de vente pleine de clauses qui pour synthétiser vous font comprendre que peu importe les faits vous devrez payer quoi qu'il arrive. J'ai évidemment contacté leur service client qui me conseillera sûrement de m'asseoir sur mes deux fois 24.95 euros, bref pour ce litige au faible préjudice que me conseillez vous ?? Quel sont les recours possibles? En sachant que leurs pratiques commerciales de charognards m'ont sérieusement agacé et que pour eux je suis tout à fait prêt à dépenser du temps et de l'énergie. En vous remerciant

Par **Tie domi**, le **25/08/2016** à **20:50**

Mon problème est finalement résolu, contre toute attente mon mail à fait mouche auprès du service client, j'ai pourtant été un brin désagréable, j'ai également parlé d'association du type UFC que choisir, bref ça a fonctionné, ils m'ont envoyé un mail d'excuse et dixit "dorine" du service client un remboursement exceptionnel ;) merci à tous en tout cas

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés